

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° le 25 novembre 1952. le 25 novembre 1952.Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
25 novembre 1952Numéro JO
n° 2 du 01/02/1953Date du numéro
1 février 1953

VISAS

Le Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, Vu la loi n° 50-1004 du 19 août 1950, fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une Assemblée représentative territoriale de la Côte Française des Somalis ; Délibérant en matière d'impôts, taxes et contributions de toute nature conformément à l'article 33, paragraphe 24, de la loi susvisée

A adopté en sa vingtième séance de sa deuxième session ordinaire, dite « session budgétaire » de l'année 1952, la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Article unique.— Le paragraphe 2 de l'article 2 de l'arrêté n° 1024 du 4 octobre 1952 est ainsi modifié : « 2° Curage d'une fosse colmatée : 1.000 francs le mètre cube. »

Le Secrétaire : MARY.Le Président : SAHATDJIAN.